

HELIA PORTAGE

PORTAGE DES PROFESSIONNELS DU BIEN-ETRE

Nous vous offrons la solidité de notre expérience afin de vous permettre de développer la vôtre.

Alors ne prenez plus de risques... Rejoignez-nous !

HELIA PORTAGE est une société de portage conçue pour aider les professionnels indépendants à exercer leur activité sans se préoccuper des contraintes administratives.

HELIA PORTAGE est née du regroupement de thérapeutes insatisfaits des possibilités offertes par les différents types de structures juridiques testés : société, libéral, micro entreprise, association... Pour aider d'autres thérapeutes à solutionner leurs problèmes, ce regroupement est ouvert depuis début 2007, à d'autres professionnels des médecines douces souhaitant consacrer 100% de leur activité à leur clientèle.

1°) Le groupe HELIA

Le groupe HELIA compte 3 sociétés :

HELIA conseil : en place depuis 18 ans dans le domaine du conseil et de la formation professionnelle, elle aide les cabinets médicaux dans leur installation

HELIA Portage : structure fiable et sécurisée pour exercer les professions de soins hors du cadre réglementé,

HELIA massages : matériel paramédical

www.heliamassages.com

HELIA propose aussi des formations de BIEN ETRE généralistes via son centre de formations SHENTAO www.shentao.fr

2°) Le fonctionnement en portage

Le professionnel de bien être que vous êtes est salarié d'HELIA Portage.

Les clients règlent leur consultation à l'ordre d'HELIA Portage.

Vous encaissez les honoraires réglés en liquide et établissez ensuite un chèque global à l'ordre d'HELIA Portage accompagné du détail des consultations concernées (formulaire spécifique).

Vous envoyez à HELIA Portage vos honoraires (consultations, formations en entreprises, interventions...) jusqu'au 25 du mois pour établissement de votre bulletin de salaire.

3°) Les frais de portage

Nos frais de portage représentent 10 % à 5 % de votre chiffre d'affaires mensuel hors taxes.

Ces frais sont fixes de 0 à 750€ HT d'honoraires mensuels et s'élèvent 75€ HT soit 89,70€ TTC.

Lorsqu'un porté n'a pas d'honoraires sur un mois il reçoit une facture de 89,79€ TTC.

Le montant de 90€ TTC d'honoraires pourrait ainsi être considéré comme étant un minimum mensuel...

Le barème des frais de gestion est détaillé dans "Le profil du salarié en portage" ou sur la page "Tarifs" du site internet www.heliaportage.com

4°) Les frais remboursables

Chaque mois, nous prenons en charge pour remboursement, sur présentation de factures originales, des frais de fonctionnement que vous avez réglés : déplacements (kilomètres, péages), téléphone, achats de matériels, frais postaux, loyer, restaurant

Ces frais sont retirés du calcul des charges sociales et vous sont reversés avec votre salaire. Les coûts de formation peuvent être considérés comme des frais.

Ces frais sont limités à 30% de vos honoraires HT.

6°) Votre salaire

Il n'y a aucune surprise financière, nous ne prenons que nos frais de gestion qui sont dégressifs en fonction de votre chiffre mensuel. Tout le reste de vos honoraires ne sert qu'à établir votre salaire et payer vos frais.

Selon le barème 2008, à partir de 550€ TTC d'honoraires mensuels, votre salaire représentera, au minimum, la moitié des honoraires TTC envoyés si le montant des frais remboursés atteint le plafond autorisé sur le mois, soit par exemple :

Honoraires TTC : 550€ (HT 459,87€)

Plafond de frais autorisé : 138€ (30% de 459,87€)

Salaire net sans frais remboursés : 209,93€

Salaire net avec frais remboursés : 272,65€.

5°) Développez votre activité...

En intégrant le groupe HELIA vous êtes en règle avec toutes les administrations et vous avez un vrai statut de "salarié".

Vous ne vous occupez que de vos clients (particuliers ou entreprises), le reste c'est nous.

Nous établissons à votre demande les factures nécessaires pour les entreprises dans lesquelles vous intervenez.

Notre numéro de formateur vous permet également de réaliser des formations professionnelles au sein de sociétés.

Dans ce contexte, nous établissons également les conventions de formations professionnelles requises.